



[Accueil](#) ▶ [Archives](#) ▶ [Numéro 32 - septembre 2016](#)
[Enquêtes collectives](#)

Collectif Onze

Enquêter, écrire et publier en collectif

Résumé

Dans une perspective réflexive, les membres du Collectif Onze s'interrogent sur les conditions de réalisation de leur recherche dans plusieurs tribunaux français, qui a abouti à la publication de l'ouvrage "Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales" (Odile Jacob, 2013). Il s'agit d'analyser trois étapes décisives de ce travail : l'enquête, l'écriture et la publication. L'article commence par décrire le contexte d'émergence de ce collectif de recherche, inscrit dans un cadre pédagogique, au sein d'un atelier de recherche qui a débuté en 2008. Le collectif retrace la manière dont certain-e-s des enquêteurs et enquêtrices des débuts ont décidé de devenir également les auteur-e-s d'un ouvrage et y ont poursuivi leur tentative de rompre avec les rapports hiérarchiques enseignant-e-s / étudiant-e-s. Le processus d'écriture s'est ainsi forgé dans un effort pour rendre collective des étapes souvent réalisées individuellement : de l'analyse des matériaux à la rédaction d'un ouvrage à onze auteur-e-s. Enfin, l'article revient sur les enjeux d'une signature collective au moment de sa publication, celle-ci ayant soulevé des questionnements de fond bien davantage parmi les pairs, dans le monde académique, qu'auprès des journalistes ou de la maison d'édition.

Abstract

Investigating, writing and publishing collectively. From a reflexive perspective, members of "Collectif Onze" question the conditions required for the successful achievement of the research they conducted in several French courts of law, which was subsequently published under the title of "Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales" (Odile Jacob, 2013). The purpose of this paper is to analyze three decisive stages of this project : the fieldwork, the writing and the publishing. The article begins by describing the context of the emergence of this collective research project, as a part of an educational setting, in a research workshop that began in 2008. The "Collectif Onze" recounts how some of the original investigators decided to also become the authors of a book and how they have continued their attempts to break with the hierarchical relationships between professors and students. The writing process was thus forged in an effort to make steps that are often undertaken individually into collective efforts, ranging from materials analysis to the writing of a book by eleven authors. Finally, the article discusses the challenges of a collective signature at the time of its publication, which raised far more basic questions among the peers in the academic world than among the journalists or on the part of the publishing house.

Pour citer cet article :

Collectif Onze. Enquêter, écrire et publier en collectif, *ethnographiques.org*, Numéro 32 - septembre 2016
Enquêtes collectives [en ligne]. <http://www.ethnographiques.org/..../2016/Onze> (consulté le 5/09/2016).

Sommaire*Introduction**De l'enquête à l'écriture, un collectif différencié**Une recherche menée dans un cadre pédagogique**De 47 à 11 : des participant-e-s à l'atelier au collectif d'écriture**Un collectif militant**S'imposer un autre partage des tâches**Tou-t-e-s ensemble sur le terrain**Écrire à onze**Être lu comme un collectif**Une signature collective**Apparaître collectivement dans les médias**Comment faire reconnaître un collectif dans le monde académique ?**Conclusion**Notes**Bibliographie*

Une fois n'est pas coutume, le comité de rédaction d'ethnographiques.org a permis aux auteurs du Collectif Onze d'user librement de formulations épiciques. Cette pratique d'écriture traduit un positionnement tout à la fois scientifique et engagé où se reflète la manière dont "ils" (ou encore « ils » et « elles ») se conçoivent comme un collectif de recherche et se présentent vis-à-vis de l'extérieur. Dans un numéro qui dresse un panorama des multiples façons de faire du collectif dans les enquêtes en sciences sociales, les modalités d'écriture du Collectif Onze constituent aussi un objet de réflexion et de comparaison.

Introduction

À l'issue d'une enquête collective menée de 2009 à 2011, dans quatre tribunaux de grande instance (TGI) français, nous avons publié en 2013 un ouvrage intitulé *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, co-écrit et co-signé dans son intégralité par onze auteures et auteurs (Collectif Onze, 2013). Le travail empirique a été systématiquement conduit à plusieurs (47 personnes sur la durée d'enquête), et les matériaux recueillis ont été intégralement mutualisés. Au sein du collectif d'écriture qui s'est ensuite constitué, des binômes ou trinômes, renouvelés à chaque étape, ont rédigé, repris puis réagencé les différentes parties de l'ouvrage jusqu'à obtenir un texte unifié publié sans « directeur d'ouvrage ». Après la publication, la diffusion du livre a elle aussi été réalisée en commun.

L'enquête collective a permis d'observer en audience 330 affaires de divorce ou opposant des parents non mariés sur les modalités de prise en charge de leurs enfants, de consulter 500 dossiers judiciaires, de mener une trentaine d'entretiens auprès de juges aux affaires familiales, greffières et avocates. Ces matériaux ont fait l'objet d'un traitement ethnographique mais aussi statistique (constitution et exploitation de deux bases de données,

à partir de 400 dossiers archivés et des 330 comptes rendus d'audience). Ce travail a donné lieu à une analyse de la place de l'institution judiciaire dans la reproduction de l'ordre social entre les classes et entre les sexes, par-delà les bouleversements de l'institution conjugale.

Dans cet article, nous nous proposons de revenir sur cette recherche qui s'est voulue en tout point collective, dans un effort d'objectivation de ses conditions, de ses effets, et de ses enjeux. Membres du Collectif Onze, nous nous revendiquons toutes et tous d'une sociologie critique réflexive, attentive aux rapports de pouvoir et de domination. Pourtant, on ne trouvera pas ici une auto-analyse collective en bonne et due forme (Bourdieu, 2003). Pour ce faire, il aurait fallu restituer l'ensemble de nos onze trajectoires sociales, la comparer à celle des 47 personnes ayant participé à la recherche ainsi que nos positions relatives dans le champ académique, qui ont évolué pour chacun-e d'entre nous au cours du temps (de 2008 jusqu'à aujourd'hui). Tout cela nécessiterait non pas un article mais un second livre. Par ailleurs, nous sommes conscient-e-s que l'analyse des conditions et des intérêts de recherche des un-e-s et des autres, lorsqu'elle se fait précisément à plusieurs (c'est-à-dire collectivement mais aussi relativement aux autres), n'est pas séparable de rapports de force et d'inégalités et peut s'avérer personnellement violente. Tandis que pour les un-e-s, à un moment donné de leur carrière universitaire, l'objectivation individuelle paraît peu risquée, voire intéressante ou même rentable sur le plan académique (pour réaliser un dossier d'habilitation à diriger des recherches par exemple), pour d'autres (qui candidatent à la recherche d'un poste de titulaire par exemple) elle peut s'avérer plus coûteuse. Il était de notre point de vue hors de question d'ignorer ces asymétries, et concrètement de « sommer » certain-e-s d'entre nous de décliner publiquement, et dans le détail, leur identité sociale. Notre objectif est bien plus modeste : sans verser dans un plaidoyer *pro domo*, nous cherchons à mettre au jour certaines logiques générales informant la pratique de la recherche collective. Sans livrer non plus une vision enchantée de notre expérience, nous souhaitons tout de même faire partager à d'autres chercheur-e-s en sciences sociales l'enthousiasme et le plaisir intellectuel d'une autre manière de faire de la recherche qui nous a permis de produire, à chaque étape, un travail qu'aucun-e d'entre nous n'aurait pu produire sans les autres.

Pour cela, nous restituerons dans un premier temps l'histoire de notre collectif de recherche et des rapports de domination divers qui l'ont traversé, depuis l'enquête de terrain jusqu'à la diffusion de l'ouvrage. Nous montrerons ensuite, à chacune de ces étapes, les techniques que nous avons mises en œuvre pour essayer de dépasser ces clivages, et leurs effets sur le produit de la recherche. Nous nous attarderons enfin sur les obstacles rencontrés lorsqu'à partir de la parution de notre ouvrage, il a fallu faire reconnaître le collectif à l'extérieur, c'est-à-dire dans les médias, les mondes associatif, militant et académique.

De l'enquête à l'écriture, un collectif différencié

Une recherche menée dans un cadre pédagogique

L'enquête a débuté en octobre 2008, sous la forme d'un atelier de recherche inscrit au programme d'un master de sciences sociales co-habilité par l'École normale supérieure (ENS) de Paris (où se déroulait l'atelier) et l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) : le master « Enquêtes Terrains Théories » (ETT) [1]. Deux enseignantes liées à cette formation (pour y avoir été étudiantes, puis pour y avoir enseigné pendant leur doctorat) sont à l'origine de cet atelier. Initialement il s'agissait pour elles de travailler avec des étudiant-e-s sur la question des effets des séparations conjugales sur les situations professionnelles, en lien avec une question de recherche présente dans leurs thèses respectives. Cependant, l'atelier a rapidement pris une autre dimension quand les organisatrices initiales ont été rejointes par trois autres enseignant-e-s. L'arrivée de ces spécialistes de sociologie urbaine, de sociologie des institutions, ou encore de sociologie de l'éducation et de la socialisation, s'est accompagnée d'un changement progressif de la focale de la recherche. Progressivement se sont esquissées les conditions d'une enquête sur le traitement judiciaire des séparations conjugales, autrement dit un travail incluant davantage l'institution judiciaire et ses professionnel-le-s, et envisageant, par ailleurs, les conséquences sociales des séparations au-delà des seuls effets sur la vie professionnelle des femmes et des hommes.

L'atelier s'est réuni pendant trois heures tous les quinze jours durant trois années universitaires. Il était ouvert aux étudiantes et aux étudiants du master ETT, mais aussi à d'autres inscrit-e-s à l'ENS et à l'EHESS ainsi qu'à toutes les chercheuses et chercheurs qui souhaitaient y participer quel que soit leur statut (doctorant-e-s et post-doctorant-e-s dans

les faits). Nous y avons fait du terrain ensemble et analysé le matériau recueilli.

En raison de ce cadre pédagogique, les cinq organisateurs et organisatrices étaient clairement en position d'enseignant-e par rapport à la plupart des participant-e-s. Les séances d'atelier comprenaient d'ailleurs une partie « cours » avec des rappels en sociologie du droit, de la justice ou de la famille. Ces enseignant-e-s ont pris en charge seul-e-s certains choix de terrain au travers des négociations d'accès aux tribunaux enquêtés, ou de l'élaboration des masques de saisie des bases de données. Lors des journées d'enquête au TGI, ils et elles distribuaient les rôles, avec la volonté de toujours associer un-e chercheur-e plus expérimenté-e aux étudiant-e-s. Certain-e-s découvraient de cette manière l'enquête de terrain, réalisant leurs premiers entretiens et observations en binôme avec un-e encadrant-e. Cet apprentissage a pu se faire dans un cadre relativement convivial et stimulant. Il n'en était pas moins marqué, à un moment ou à un autre, par l'évaluation du travail des un-e-s par les autres sous la forme d'une note, dont les enjeux pouvaient être importants pour les étudiant-e-s.

Lors de la phase d'enquête, les rapports pédagogiques étaient donc assez marqués, même s'ils ont été atténués par plusieurs facteurs. Il faut tout d'abord mentionner le faible écart d'âge entre enseignant-e-s (né-e-s entre 1977 et 1981) et étudiant-e-s (né-e-s entre 1981 et 1987). Ce faible écart d'âge est aussi à relier aux statuts des encadrant-e-s : seulement deux d'entre eux et elles étaient docteurs au début de la recherche (l'une était maîtresse de conférences dans une université parisienne, l'autre fut successivement attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), postdoctorante au CNRS et professeure dans une université étrangère). Les trois autres, enseignant-e-s à l'ENS en tant qu'AGPR [2], étaient alors encore en thèse. La possibilité ouverte, par les institutions de tutelle du master ETT, à des enseignant-e-s non docteur-e-s de proposer et d'encadrer un enseignement de deuxième et troisième cycles, a ainsi été cruciale dans la création d'un collectif moins segmenté. La présence de jeunes chercheur-se-s, doctorant-e-s ou docteur-e-s aux statuts variés, qui n'organisaient pas l'atelier mais y participaient, a aussi joué en ce sens. Enfin, la possibilité pour certain-e-s étudiant-e-s de se saisir du terrain pour y développer leur propre enquête pour leur mémoire — et alors qu'aucun-e des encadrant-e-s n'était à ce stade spécialiste de l'institution judiciaire — a contribué à amenuiser la distance statutaire : plusieurs étudiant-e-s sont devenus des spécialistes irremplaçables de certains sous-objets (par exemple les auditions d'enfants, les expertises, ou encore le travail des greffières).

De 47 à 11 : des participant-e-s à l'atelier au collectif d'écriture

La participation à cet atelier de recherche s'est concrétisée par des engagements différenciés, depuis la saisie de quelques dossiers archivés jusqu'à de multiples journées d'observation dans les tribunaux. Les trois AGPR pouvaient faire valoir l'atelier comme une part de leur service d'enseignement (ce qui n'était pas le cas des deux autres encadrantes). Certes, le premier financement obtenu en 2008 de la Mission de recherche Droit et Justice, rattachée au ministère de la Justice [3], complété par une aide financière via le master, a permis de couvrir les frais de transport et d'hébergement qu'impliquait l'accès répété aux tribunaux. Mais, exception faite de quelques heures de vacances dans la dernière partie de la recherche (saisie de dossiers judiciaires), ce financement n'était pas suffisant pour rémunérer les étudiant-e-s pour l'ensemble de leur travail.

Ainsi, comme c'est le cas dans la plupart des recherches réalisées en France avec des étudiantes et des étudiants, cet important travail empirique a été réalisé gratuitement. Au-delà de l'intérêt intellectuel pour cette enquête, l'incitation à l'implication ne pouvait donc être financière [4] ; elle relevait plutôt de rétributions académiques, objectives ou symboliques, certaines ou probables. Les étudiantes et étudiants du master, qui ont fourni l'essentiel de la participation étudiante, pouvaient valider des crédits en réalisant un minimum d'opérations de recherche. Certain-e-s, qui rejoignaient le master ETT en M2, avaient pour obligation de participer à la semaine de terrain organisée dans le cadre de l'atelier. D'autres ont pu trouver dans l'atelier le matériau nécessaire pour produire un « article », demandé en supplément du mémoire de recherche pour valider leur M2. Dans ce cadre pédagogique, la participation à cette recherche constituait donc pour certain-e-s une façon de remplir leurs obligations d'enseignant-e-s ou d'étudiant-e-s. Cependant, ces dernier-e-s sont souvent allé-e-s au-delà de leurs obligations pédagogiques.

Les participant-e-s ont en réalité pu trouver dans l'enquête collective un moyen — peu hasardeux, ce dont ils n'avaient pas forcément conscience — de favoriser leur carrière de jeune chercheur-e. Aux plus avancé-e-s, la recherche à plusieurs offrait l'opportunité de rompre avec la solitude de la recherche doctorale, mais aussi de diversifier leur profil de recherche (en investissant un objet différent de celui de la thèse), ou encore de démontrer

des capacités d'animation collective, valorisables sur le marché du recrutement. Pour les étudiant-e-s de master, la participation à l'atelier a constitué, là encore plus ou moins consciemment, une occasion de mieux maîtriser des méthodes reconnues comme centrales dans les sciences sociales, et, sur un autre plan, d'entretenir une certaine proximité avec des enseignant-e-s susceptibles de les aiguiller dans leurs projets de doctorat (y compris, de manière très pratique, en relisant leur projet de thèse) et de leur ouvrir l'accès à des réseaux académiques. Précisons d'ailleurs que ces rétributions ont pu parfois servir à celles et ceux qui ont quitté le collectif avant que l'enquête ne soit terminée et que le travail d'écriture ne commence.

Au début de l'été 2010, autrement dit avant même la fin de l'enquête, une ébauche d'un éventuel synopsis de livre a circulé entre les cinq encadrant-e-s de l'atelier. Si la réalisation d'un ouvrage n'était pas prévue à l'origine, elle s'est imposée au vu de la dimension prise par l'enquête collective. L'appel à l'écriture s'est immédiatement fait de manière ouverte, par un courriel à l'ensemble des (ancien-ne-s) participant-e-s à l'atelier. Celles et ceux qui sont venu-e-s à la réunion de lancement de l'écriture du livre, en octobre 2010, sont celles et ceux qui ont écrit le livre. La taille du collectif s'est alors fortement réduite : des 47 personnes impliquées dans l'enquête entre 2009 et 2011 (autant d'hommes que de femmes), huit femmes et trois hommes ont participé à l'écriture de l'ouvrage paru en 2013.

En l'absence de processus explicite de sélection, comment expliquer que certain-e-s aient décidé de prolonger leur implication dans l'écriture tandis que d'autres y renonçaient ? Le premier constat est que les engagements des un-e-s et des autres ont fluctué en fonction du genre : tandis qu'un grand nombre d'étudiants sont « passés » par l'atelier, ce sont surtout des étudiantes qui ont choisi d'y rester et de s'y investir. On peut y lire, entre autres, un prolongement à l'échelle des intérêts de recherche de la sexualité de l'objet lui-même : aux hommes la justice pénale, aux femmes la justice civile et a fortiori familiale [5]. Second constat : tou-te-s les membres du Collectif Onze ont participé à au moins un des deux stages de terrain organisés en dehors de Paris en 2009 et 2010. Le fait que l'enquête ait beaucoup avancé lors de ces stages, et que les participant-e-s de différents statuts académiques aient appris à travailler ensemble tout en vivant des moments de sociabilité informelle, a certainement constitué un moteur de l'implication dans cette phase d'écriture.

La participation partagée à une modalité particulièrement intégratrice de la recherche ne saurait suffire à conclure que ces onze auteur-e-s constituent un groupe homogène. Les membres du Collectif Onze semblent en fait appartenir à deux micro-génération aux parcours universitaires distincts. Celles et ceux qui étaient doctorant-e-s ou docteur-e-s au début de l'écriture (8/11) sont presque tou-te-s agrégé-e-s (7/8) et normalien-ne-s (6/8). Est-ce parce que les doctorant-e-s ou docteur-e-s non agrégé-e-s ayant participé à l'atelier se sentaient moins assuré-e-s quant à leur devenir professionnel, ou moins intégré-e-s dans ce petit groupe entré par la « grande porte » dans le monde académique, qu'ils et elles ne sont pas resté-e-s pour l'écriture du livre ? Nous sommes mal placé-e-s pour répondre à une telle question. En revanche, nous pouvons remarquer que les membres du Collectif Onze ayant participé à l'atelier en tant que mastériens et mastériennes ont eu un parcours universitaire bien différent de leurs aîné-e-s. Singulièrement, aucun-e étudiant-e normalien-ne ne s'est engagé-e dans l'écriture, alors que plusieurs élèves et étudiant-e-s de l'ENS [6] avaient participé à l'atelier. Les quatre étudiant-e-s qui se sont ensuite associé-e-s à l'écriture étaient les plus « éloigné-e-s » de l'ENS, non-normalien-ne-s, non agrégé-e-s, non diplômant-e-s de l'ENS. Tou-te-s avaient commencé leurs études supérieures hors de Paris (à Strasbourg, Dijon, Brest et Aix-en-Provence) et une seule parmi eux et elles était par une classe préparatoire. Ils et elles conciliaient leur cursus de master avec une activité salariée, déclarée ou non, ou avec un travail en auto-entrepreneuriat.

Notons aussi que le département de sciences sociales de l'ENS constitue un cadre particulièrement privilégié pour organiser une recherche collective réunissant des enseignant-e-s et des étudiant-e-s. On peut faire l'hypothèse que le master ETT, devenu PDI, recrute, plus facilement que d'autres en raison du prestige de ses institutions de tutelle et du réseau professionnel de ses enseignant-e-s et ancien-ne-s étudiant-e-s, des étudiant-e-s venu-e-s de la France entière dont la vocation pour la recherche est fortement affirmée. À la fin de l'écriture, les étudiant-e-s du Collectif Onze avaient d'ailleurs tou-te-s demandé, et obtenu, des financements institutionnels pour une thèse. De surcroît, l'existence de financements (notamment ceux du master) ont permis la prise en charge des frais de terrain, ce qui était peut-être plus crucial pour ces étudiant-e-s salarié-e-s que pour les normalien-ne-s. On peut aussi faire l'hypothèse que l'enquête collective et l'écriture ont représenté pour elles et eux une opportunité d'intégration académique sans équivalent.

Un collectif militant

La description diachronique de notre collectif de recherche serait incomplète si nous ne mentionnions pas une autre de ses logiques de structuration : la logique militante. L'enquête de terrain a commencé en 2009, en plein mouvement universitaire contre la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et la réforme du statut des enseignant-e-s-chercheur-e-s. Durant l'année universitaire 2008-2009, plusieurs participant-e-s à l'atelier, enseignant-e-s et étudiant-e-s, ont milité ensemble et ont expérimenté des espaces communs de division des tâches et de la parole, ainsi que des modes de décision rompant avec la relation pédagogique. Il ne s'agit pas de croire que ce militantisme a mis fin aux rapports hiérarchiques issus de la relation pédagogique : ceux-ci trouvaient même leur écho au sein d'un mouvement universitaire d'enseignant-e-s et d'étudiant-e-s où les premier-e-s avaient facilement tendance à monopoliser la parole et la représentation au détriment des second-e-s. Mais, dans cet espace militant (comme dans bien d'autres), d'autres sources de légitimité existaient et s'exprimaient, comme l'aptitude à l'engagement physique ou l'expérience d'autres mobilisations.

De surcroît, cette expérience partagée par quelques membres du collectif leur a permis d'éprouver une vision commune de la recherche. Le premier élément qui caractérise cette vision de la recherche est celui de l'intérêt pour une recherche collective ancrée dans l'enseignement (à l'opposé d'une recherche évaluée individuellement sans considération pour les activités d'enseignement). Nous avons aussi en commun le souci de la reconnaissance du travail de recherche, trop souvent gratuit et invisible, des étudiant-e-s et des chercheur-se-s sans poste, dont la silencieuse contribution à la recherche en sciences sociales est colossale. Le ralentissement du mouvement universitaire après 2010 a sans doute conduit certain-e-s d'entre nous à réinvestir leurs compétences militantes et leurs représentations politiques de la recherche dans notre travail collectif sur le traitement judiciaire des séparations conjugales, et à y mettre en pratique des liens qui sont aux antipodes des relations pédagogiques ou des relations professionnelles préexistantes (celles et ceux qui avaient milité ensemble n'étaient pas nécessairement celles et ceux qui avaient déjà travaillé ensemble).

Rappelons-le, nos expériences et nos horizons militants communs n'ont pas magiquement annulé les rapports de pouvoir et de domination qui existaient entre nous ; au mieux les ont-ils questionnés en en fragilisant la légitimité. Ils ont en tout cas structuré notre recherche collective dans le souci de faire autrement. C'est ce faire autrement que nous souhaitons maintenant présenter, ainsi que ses effets – tels que nous les avons ressentis – sur les fruits de notre travail.

S'imposer un autre partage des tâches

Faire autrement, cela signifiait adopter une pratique particulière de la recherche collective qui se distingue d'autres types de recherches collectives : notre repoussoir était l'ouvrage signé en nom propre par un-e chercheur-e titulaire, s'appuyant sur des matériaux recueillis par des étudiant-e-s ou des subordonné-e-s non cité-e-s. À ses différentes étapes, notre travail de recherche s'est donc organisé autour de deux enjeux : adopter un partage des tâches le moins différencié possible et assurer la meilleure reconnaissance possible du travail de chacun-e.

Tou-t-e-s ensemble sur le terrain

Notre première décision a donc été de mener le travail de terrain ensemble, selon une division du travail qui ne soit fondée ni sur la nature des tâches ni sur l'objet enquêté. C'est ainsi toujours à plusieurs, en un même lieu et au même moment, dans les chambres de la famille de quatre TGI, que l'enquête a concrètement été réalisée. Le fait d'être nombreux et nombreuses sur le terrain nous a permis de multiplier nos observations d'audiences (330 affaires observées au total), et de les effectuer en binôme, ce qui enrichissait le contenu de ces observations : une des personnes devait relever précisément les heures de début et de fin de chaque affaire [7], noter la présence des justiciables et d'avocat-e-s les assistant éventuellement [8], décrire physiquement ceux-ci, en précisant leur place dans la salle d'audience ainsi que leurs attitudes, dans la mesure du possible ; l'autre membre du binôme était chargé de noter les échanges verbaux entre les personnes présentes, en veillant à ce que ses notes soient aussi fidèles que possible aux propos effectivement prononcés (document 1).

Document 1 : Prendre des notes d'observations en binôme

Côte à côte, deux carnets de terrain correspondant à l'observation d'une même affaire,

par deux sociologues différent-e-s. C'est à partir de l'unification, par l'enquêtrice (étudiante) et l'enquêteur (encadrant), de ce type de notes qu'était rédigé un compte rendu d'audience dactylographié, diffusable à tou-te-s les participant-e-s. Formellement, les carnets se distinguent d'emblée par leur inégale lisibilité, celui de droite se révélant quasiment illisible, sauf par son auteur-e — ce qui implique qu'il doit être retranscrit pour être collectivement exploitable. Le contenu des notes varie également, notamment au regard des consignes préalablement données (l'enquêteur de droite était, par exemple, ici chargé de la description physique), mais aussi suivant le « style » de chaque sociologue, comme en atteste la retranscription littérale des notes, ci-dessous.

1. Notes manuscrites prises durant l'audience (TGI de Belles, juin 2009)



Notes du carnet de gauche :

« 8) 1 femme entre seul -> rejet
 J : Mme est présente (soupire)
 H. a pris contact avec l'avocat.
 F : A appris qu'il avait fait 1 demande de report. -> L'a eu au tel ms n'a pas su qu'il avait pris un avocat
 Mme a saisi pr réévaluer la pension à la hausse.
 M. a pris 1 avocat pr demander 1 renvoi -> veut rencontrer son client et préparer sa défense
 Il faut que tt ce que vous allez mettre ds votre dossier, vs le photocopier et vs l'envoyez à l'avocat.
 F : H. croit que je veux lui prdre ses sous. Les enfants ont grandi les besoins ont changé
 Pq avoir attendu : intimidation -> H. disait ne pas pvoir avoir prdre de maison
 Décision : 600 Franc pas enfant -> Si tu redemandes, je demande la garde des enfants
 [Suite du carnet, page suivant non lisible sur la photo :]
 F : Est ce que dans sa requête,

Notes du carnet de droite :

« 8e affaire
Demande de réévaluation de pension
Elle : Grosse femme.
 Cheveux ras/roux.
 Goitre ++. décolleté ++
 Veste en jean.
 Très maquillée.
 "Le papa y s'imagine que je veux lui prendre ses sous. Les enfants ont grandi, les besoins ont changé".
 A demandé + de manière informelle, ms lui fait pression.
 Si tu demandes plus, je fais une demande de garde des enfants.
 Si tu demandes plus, je ne pourrais pas garder de maison, je ne pourrais pas avoir les enfants -> 2 ?
 Enfants 18 ans, 15 ans, 12 ans.
 Juge : "Ne vous inquiétez pas ». 11h57 (Mme a peur qu'il demande la garde et l'obtienne)
 A l'origine aucun des deux n'avait d'avocat.
 Juge sent gêné que le renvoi n'est pas notifié à Mme. Des avocats ne font pas ça entre eux. »

M. peut demander la garde.
 J : Ds l'absolu oui, ms j'apprécierai.
 Quel âge ?
 F : 18 ans, 15 ans, 12 ans
 J : Vs me présenterez vos arguments
 et je trancherai. Ne stressiez pas avt.
 -> Renvoi le XX/XX
 La greff. donne à Mme les
 coordonnées de l'av de M. »

2- Compte rendu tapé le lendemain, issu de la transcription de deux journaux de terrain, partagé avec le reste de l'équipe mais non destiné à la publication).

Affaire n° 8 : ?h-11h59 « C'est moi qui apprécierai (...) Ne stressiez pas avant » (titre mnémotechnique donné par les observateurs-rices pour mémoriser l'affaire)

Problème : M. n'est pas présent, parce que son avocat, qu'il a pris à la dernière minute, a demandé un renvoi pour préparer l'affaire. Mais Mme ne le savait pas et est venue. Il s'agit d'une demande de réévaluation de pension.

Juge à la greffière : « Madame est présente... (souponnarié).

Mme : Grosse ; cheveux ras roux ; goitre ; large décolleté ; veste en jean ; très maquillée
 Mme a appris que son ex-conjoint avait fait une demande de report. Elle l'a eu la veille au téléphone, mais il ne lui a pas dit que c'était parce qu'il avait pris un avocat.

Elle a saisi la juge pour réévaluer la pension à la hausse.

Au lieu d'annuler purement et simplement la rencontre, la juge en profite visiblement pour donner quelques indications et rassurer la demandeuse.

Juge : « Il faut que tout ce que vous allez mettre dans votre dossier, vous le photocopiez et vous l'envoyez à l'avocat ». « Le papa, il s'imagine que je veux lui prendre ses sous. Mais les enfants ont grandi, les besoins ont changé. » Pourquoi avoir attendu ? Il se trouve que Mme a demandé de manière informelle à M. cette augmentation, mais lui a évacué la question, voire a exercé des pressions sur son ex-femme : « Si tu demandes plus, je ne pourrai pas prendre de maison, je ne pourrai pas voir les enfants. Si tu demandes plus, je demande la garde des enfants ».

Juge : « Mais que disait la décision de justice ? ».

Madame répond que la pension était fixée initialement à 600 francs par enfant.

Juge : « Est-ce que vous avez des questions ?

Mme : Est-ce que dans sa requête, M. peut demander la garde ?

Juge : Dans l'absolu, oui, mais c'est moi qui apprécierai... Quel âge ont les enfants ?

Mme : 18 ans, 15 ans et 12 ans.

Juge : Vous me présenterez vos arguments et je trancherai. Ne stressiez pas avant. »

L'affaire est renvoyée au 23 octobre.

La greffière donne à Mme les coordonnées de l'avocate de M.

Notre nombre nous a permis de combiner plusieurs types de matériaux et de méthodes : notes détaillées prises sur une centaine de dossiers judiciaires « vivants » (vus en audience, en cours de traitement judiciaire) (document 2) ; entretiens avec une vingtaine de juges ainsi qu'avec quelques greffières et avocates ; construction d'une base de données à partir de 400 dossiers archivés dans ces mêmes tribunaux. Ces matériaux variés et nombreux ont pu être accumulés en moins de deux ans (2009-2011).

**Document 2 : La saisie des dossiers « vivants » en équipe
 (TGI de Valin, mars 2010)**



L'objet « justice » a sans doute facilité la mise en œuvre d'une telle enquête collective [9], comme d'une division horizontale du travail. L'activité judiciaire, aussi bien dans les tribunaux, dans les cabinets d'avocat-e-s que pour les expert-e-s, se présente en effet sous la forme d'« affaires », c'est-à-dire de façon formellement segmentée. Concrètement, dans le cas des affaires familiales soumises aux juges dans les tribunaux de grande instance, le travail d'observation comme le traitement des archives peuvent dès lors se diviser aisément en unités pertinentes. Les archives que nous avons examinées se présentaient sous la forme de dossiers rassemblant les informations concernant chaque couple séparé, chaque dossier ayant ainsi sa cohérence propre et pouvant être lu indépendamment de ceux qui le précèdent ou le suivent. De même, les audiences au cours desquelles sont entendus les justiciables étaient organisées par demi-journées, où se succédaient des affaires n'ayant rien à voir les unes avec les autres, chacune pouvant être observée de façon isolée sans qu'il y ait de déperdition importante d'information.

Le caractère public d'un certain nombre de pratiques judiciaires importe aussi ici. L'audience constitue une « cérémonie », c'est-à-dire un « évènement collectif organisé qui suppose ou autorise la présence de spectateurs » (Beaud et Weber, 1997 : 147). Certes, les audiences aux affaires familiales se font à huis clos. Mais les justiciables y exposent leurs litiges devant plusieurs acteur-ric-e-s inconnu-e-s, qu'ils et elles ont d'ailleurs du mal à identifier : le ou la juge, la greffière, l'avocat-e de la partie adverse et, souvent, divers stagiaires (stagiaires des avocat-e-s, auditeur-ric-e-s de justice, greffières stagiaires, etc.). Quant aux magistrat-e-s, aux avocat-e-s et aux greffières, ils et elles ont l'habitude de pratiquer cette partie de leur métier publiquement. S'il a bien fallu obtenir l'autorisation des magistrat-e-s pour assister aux audiences, il n'a pas été difficile de l'obtenir de façon collective, pour des observations en binôme.

La segmentation de la recherche a cependant toujours un prix, même quand l'objet d'enquête s'y prête. Pour le volet statistique de l'enquête, l'implication de tou-te-s les sociologues dans la collecte des données supposait un degré élevé de formalisation des règles de saisie. Pour traiter les 400 dossiers tirés au sort parmi des décisions jugées sur deux mois de l'année

2007 dans les quatre TGI où nous enquêtons, nous avons classiquement établi une liste de variables à renseigner sous Excel pour chaque type de procédure étudiée, selon une forme précise déterminée dans un volumineux « dictionnaire des codes », actualisé régulièrement, au gré des difficultés de saisie rencontrées par les différent-e-s sociologues. Par ailleurs, les personnes intégrant l'atelier ont été systématiquement formé-e-s à la saisie par les plus ancien-ne-s. Ainsi, au départ, la saisie d'un dossier se faisait par binôme composé d'un-e « novice » et d'une personne plus expérimentée. Il n'était pas rare, alors, de sortir d'une journée au tribunal en n'ayant traité qu'un ou deux dossiers. Dans ces conditions, avoir été nombreux et nombreuses à saisir constituait une source de travail (d'apprentissage et d'uniformisation des données recueillies) autant qu'une condition de possibilité de la constitution d'une base de cette envergure.

Concernant le volet ethnographique de l'enquête, il est souvent arrivé que ce soient des sociologues différent-e-s qui assistent à diverses demi-journées d'audience d'un-e même juge, qui réalisent un entretien avec lui ou avec elle, qui consultent ses jugements ou qui l'observent dans d'autres cadres (réunions de travail, moments de pause, etc.). Ce type de partage a des effets notables. D'abord, le partage des tâches induit un type particulier de relation d'enquête. Lorsque les matériaux recueillis sont moins « personnels », aucun individu ne capitalise sur sa personne seule l'ensemble des interactions avec un-e même enquêté-e. L'importance des matériaux accumulés sur un magistrat ou une magistrate, par exemple, ne correspond donc pas nécessairement à une relation d'enquête privilégiée entre un-e ethnographe et son enquêté-e. Ceci a pu contrarier certain-e-s professionnel-le-s, notamment celles ou ceux préférant *a priori* s'adresser à telle ou telle personne perçue comme unique responsable de la recherche. Cette réalité de l'enquête collective a par ailleurs eu des effets significatifs, quoique difficiles à mesurer, sur les types de matériaux recueillis. Les matériaux sont inhabituellement hétérogènes, avec des styles très différents de « journaux de terrain », les un-e-s et les autres se permettant plus ou moins, par exemple, des descriptions imagées mobilisant leurs impressions et références personnelles. Ainsi, les différences de prise de notes ont fortement déterminé les données recensées dans la base « audience », au sein de laquelle nous avons consigné un certain nombre de données relevées dans nos comptes rendus d'observation d'audience et qui nous a permis d'exploiter de façon originale la masse des observations accumulées. Nous n'avions par exemple aucune consigne précise sur la notation de l'apparence physique, et notamment des caractéristiques susceptibles de donner lieu à des catégorisations racialisées, ce qui ne nous a pas permis de coder la variable « couleur de peau » dans la base « audience ». Par ailleurs, la collectivisation systématique des matériaux nécessite que les comptes rendus d'observation sous forme électronique soient suffisamment rédigés et standardisés pour être lisibles par tous les membres de l'équipe. Au passage, certaines impressions intimes peuvent se trouver autocensurées.

La division horizontale du travail de terrain a aussi des effets positifs inattendus. La rédaction à deux de comptes rendus combinant les notes des deux sociologues, a pu avoir des effets inhibiteurs, mais a aussi engendré des discussions entre nous, stimulant la mémoire des scènes et questionnant les points de vue qu'on leur porte (document 3).

Document 3 : Deux enquêtrices en désaccord sur l'âge d'une juge (TGI de Carly, décembre 2009)

L'extrait de compte rendu d'audience suivant, rédigé en première version par une membre du binôme puis complétée par la seconde observatrice, témoigne par exemple des différences de perception pouvant exister au moment d'évaluer l'âge d'un individu.

« Entretemps Catherine Blanchard a enfilé sa robe. Elle la porte de façon décontractée, ouverte, et avec son écharpe à poils par-dessus. Elle porte à présent de petites lunettes. Sa greffière est plus fine et a un air très sévère. Elle porte des grandes lunettes qui lui donnent un air strict. Elle est brune aux cheveux très courts. Elle a une quarantaine d'années (*Enquêtrice 2 : j'aurais dit 50, voire pas loin de 60 ans*). Elle porte sa robe fermée de façon très stricte. »

Nous avons ainsi parfois transcrit deux impressions différentes laissées par une même situation, que nous avons pu ensuite mettre en relation avec les caractéristiques des sociologues (sexe, âge, situation familiale, position sociale, etc.).

Tout le monde a également participé à la retranscription des entretiens, ce qui a en outre favorisé l'appropriation par chacun-e d'une partie importante des matériaux. De la même

façon, participer au travail de saisie des dossiers archivés a permis une maîtrise partagée du contenu et des limites de nos données. La division horizontale du travail de terrain a donc non seulement eu des effets sur la masse, la diversité et la qualité des matériaux recueillis, mais aussi sur la qualité des analyses de ces matériaux. Elle a été, évidemment, la condition de possibilité d'une analyse à son tour collective des matériaux, puis d'une écriture commune.

Écrire à onze

Notre ambition était effectivement, pour l'écriture comme pour la récolte des matériaux, de se partager le travail de façon indifférenciée, pour obtenir non pas une juxtaposition de textes de différent-e-s auteur-e-s, mais une écriture réellement collective. La première étape du travail d'écriture a été la rédaction d'un rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice, en décembre 2010, avant même l'achèvement de l'enquête proprement dite. Cette rédaction s'est organisée selon un plan thématique relevant d'une sociologie plutôt descriptive. Cette étape s'est toutefois avérée décisive puisque c'est à ce moment que s'est constitué, dans une forme quasi définitive, le collectif des onze auteur-e-s cosignataires d'*Au tribunal des couples* [10]. Notre première réunion, qui a suivi immédiatement la remise du rapport, a consisté à valider ensemble un plan d'ouvrage collectif relativement proche de celui-ci, utilisé comme base pour se partager la relecture et le « marquage » de l'ensemble des matériaux. Concrètement, chaque membre du groupe a été chargé de relire intégralement une partie des matériaux et de classer des extraits d'observations, d'entretiens, de notes de terrain ou des dossiers, en fonction des thématiques prévues pour l'ouvrage (en réunissant par exemple tous les éléments concernant les trajectoires des juges). Lors de la première réunion consacrée au plan du futur ouvrage, en octobre 2010, les huit chapitres du livre initialement envisagés ont par ailleurs été attribués à des binômes (ou plus rarement à des trinômes). Chaque binôme était chargé de produire la première version la plus aboutie possible de son chapitre en s'appuyant sur les matériaux marqués collectivement. Les chapitres seraient ensuite repris par des binômes différents, pour que chacun-e ait, à un moment ou à un autre, la main sur chaque partie du manuscrit.

En parallèle du travail d'écriture de l'ouvrage, nous avons produit divers types de documents (textes, notes, diaporamas) pour des communications ou des publications, obligatoirement rédigées par deux auteur-e-s au minimum. Ce seuil a été constitué comme une règle entre nous, de façon à éviter autant que possible l'appropriation strictement individuelle du travail collectif. Nous tentions par ailleurs de constituer des binômes ou des trinômes différents de ceux fixés dans le cadre des chapitres du livre. Ces associations croisées ont permis une circulation intense des analyses des matériaux élaborées à deux ou trois. Mais certain-e-s, déjà très investi-e-s dans le travail de collecte des matériaux, ont participé à davantage de communications ou publications, tandis que d'autres — y compris parmi les plus expérimenté-e-s — ont participé à ces activités de façon moins intensive ou continue tout au long de la recherche. Au stade de la rédaction, certaines personnes maîtrisaient ainsi particulièrement bien le corpus de matériaux disponibles, et ont pu se servir de cet atout pour infléchir les lignes de démonstration adoptées dans l'ouvrage (en mobilisant des matériaux choisis parmi ceux recueillis par soi-même ou découverts dans le cadre de la préparation de tel ou tel texte, ou encore des argumentations éprouvées à l'occasion de communications). Trois d'entre nous (les premiers du collectif à avoir soutenu leur thèse) avaient par ailleurs déjà publié des ouvrages en leur nom propre, ce qui leur conférait une expérience précieuse dont il et elles pouvaient se prévaloir dans les discussions collectives, et constituait ainsi un autre type de ressource pour marquer l'ouvrage de sa « patte » personnelle. Dès lors, il a été fréquent que les plus expérimenté-e-s prennent en charge le travail de rédaction proprement dit, tandis que les moins socialisé-e-s à l'écriture intervenaient davantage en amont (dans la discussion d'un plan par exemple, dans le choix des matériaux à utiliser à l'appui de la démonstration), ou en aval (en tant que lecteurs et lectrices critiques des textes produits). Néanmoins, au moins trois d'entre nous, étudiant-e-s de master au début de l'enquête, avaient d'ores et déjà produit des textes (mémoire ou article de master 2, en particulier) à partir des matériaux de l'enquête voire de matériaux propres. Ces textes ont été réutilisés dans le cadre de la rédaction du rapport à la Mission Droit et Justice puis du livre, et leur ont permis de « garder la main » sur plusieurs passages de l'ouvrage qui s'appuyaient sur leurs travaux personnels. Nous avons, enfin, dû nous accommoder de la relative dispersion géographique du collectif formé à Paris : quatre d'entre nous résidaient à quelques centaines voire à plusieurs milliers de kilomètres de Paris durant toute ou partie de la phase de rédaction, si bien que nous avons utilisé les outils de travail à distance (liste de diffusion dès octobre 2010, site web à compter de septembre 2011, discussions via skype à de nombreuses reprises) et mobilisé une partie des financements pour nous réunir au moins deux fois par an, à Paris mais aussi au Québec, où ont travaillé trois d'entre nous.

Il faut signaler ici que, au-delà du travail de rédaction en binôme, d'importants choix d'écriture, tant sur la forme que sur le fond, se sont joués en réunion. L'écriture a en effet été rythmée par des réunions autour des chapitres écrits par les binômes (dont l'une, particulièrement intense, s'est étalée sur deux jours), au cours desquelles ont été débattus à la fois la pertinence des analyses, le style d'écriture, mais aussi la cohérence de chaque chapitre dans l'économie générale de l'ouvrage. La question de l'écriture a ainsi fait apparaître des divergences de centres d'intérêt mais aussi des différences dans nos manières de rendre compte d'une enquête ethnographique ou dans nos styles d'écriture. En mars 2012, nous avons ainsi eu une discussion assez poussée à propos de deux chapitres présentés le même jour : l'un d'entre eux privilégiait la mise en exergue des extraits d'entretiens et d'observations en les décalant notamment du corps du texte, tandis que l'autre n'était interrompu par aucune longue citation ou mise en retrait. Cela correspondait à des manières différentes de se représenter la forme que devrait prendre un livre grand public et accessible : donner à voir les matériaux, par exemple, rendait-il le livre attractif, plus léger et narratif, ou au contraire trop « scientifique » ? Cela renvoyait aussi à des débats sur la manière de monter en généralité à partir de nos matériaux d'enquête.

C'est lors de ces débats qu'ont été les plus sensibles la diversité de nos ressources et les rapports de force multiples qui structuraient notre collectif. Certain-e-s étaient plus à l'aise pour prendre la parole et la garder, en fonction de leur socialisation professionnelle mais aussi militante, ainsi que de leur genre et de leur origine sociale. Certain-e-s faisaient valoir leurs expériences d'écriture, d'autres l'efficacité éprouvée d'une argumentation utilisée pour une précédente communication. Des alliances se nouaient selon les coopérations professionnelles antérieures, des conceptions partagées de la recherche en sciences sociales mais aussi selon des liens forgés dans la sphère militante. La présence à ces réunions a par ailleurs pu être inégale, selon les contraintes et calendriers personnels des un-e-s et des autres, certain-e-s d'entre nous se voyant obligé-e-s d'y participer par visioconférence, ce qui diminue grandement la capacité d'intervention dans les discussions. Ainsi, l'initiative de la discussion, qui revenait majoritairement aux plus expérimenté-e-s se sentant sans doute plus légitimes à la prendre, tout comme le temps de parole des unes et des autres ne correspondaient pas mécaniquement à un pouvoir de décision. De ce point de vue, les prises de parole des moins prolixes – parfois tardives, et concises – ont pu être déterminantes pour trancher efficacement des conflits entre celles et ceux qui s'exprimaient le plus, dont les ressources avaient tendance à s'équilibrer.

Pour tenter de contrer ces différents effets, nous avons mis en œuvre nos savoir-faire militants : les réunions faisaient l'objet de la rédaction d'un ordre du jour fixé collectivement et nous y mettions en place un tour de parole, donnant prioritairement la parole à celles et ceux qui n'étaient pas encore intervenu-e-s ou aux plus « jeunes » dans la recherche, et nous rédigeons systématiquement des comptes rendus (document 4).

Document 4 : extrait du compte rendu d'une réunion du Collectif Onze, à la fin de la rédaction du livre (Paris, avril 2013)

Ordre du jour :

- Bouquin ;
- Éditeur ;
- La suite de l'enquête ;
- Rapport aux médias ;
- Nom du collectif ;
- Articles en cours, articles à venir.

Présent-e-s : 8 personnes sur 11.

Le bouquin : comment on s'y prend pour la relecture

Proposition d'une personne : on prévoit une journée par chapitre, en fixant une date qui convienne à celles et ceux qui ont des remarques de fond importantes sur le chapitre.

Prévoir une journée par chapitre :

Intro : 3 personnes (réunion prévue entre elles)

Chapitre 1 : 2 autres personnes

Chapitre 2 : 2 autres personnes (+1 en renfort éventuellement)

Chapitre 3 : 2 personnes déjà impliquées dans d'autres chapitres

Chapitre 4 : 2 personnes déjà impliquées dans d'autres chapitres

Chapitre 5 : 3 personnes dont 2 déjà impliquées dans d'autres chapitres

Conclusion : 2 personnes proposent un plan pour réactions collectives. Avant de la rédiger entièrement.

Proposer une réunion à l'éditeur la semaine suivante.

Toutes les réunions chapitres doivent avoir lieu avant le 25 Mai.

On retravaille sur le document final, qu'on se transmet d'une réunion à l'autre. On modifie le chapitre concerné sans suivi des modifications. En revanche, si on bouge quelque chose dans un autre chapitre : on fait en suivi des modifs, avec un commentaire.

Discussion nom et titre

Possibilité de nom : collectif Onze, en utilisant des chiffres, ou alors en collant à collectif : collectif11 ou collectif ll.

Titre qu'on défendra devant l'éditeur, à l'unanimité : « Ruptures. Enquête au tribunal des couples ». (...)

Questions de forme

Le/la juge + prénom-nom : désaccord sur la nécessité de mettre « juge ».

Idem pour « les juges » plutôt que « les magistrats » (enjeu de neutralité).

On a souvent besoin de la mention « juge » pour savoir de qui il s'agit. On peut trouver des formules alternatives : « Machine, JAF au TGI truc ». On évite les « maître », mais on précise « avocat ». Attention : dès qu'on a l'identité de la greffière, il faut mettre son nom. Peut-être qu'il faut assumer que parfois on n'a pas noté qui c'était, développer les processus d'invisibilisation (chapitre 1 ou 3 ?), qui se traduit dans le déroulement de l'enquête. (...)

Ces garde-fous ont pu être efficaces parce que ce collectif n'était pas strictement ou clairement hiérarchisé : des rapports de force hétérogènes le traversaient et « divisaient » régulièrement, et heureusement, les mieux doté-e-s d'entre nous. La dynamique des carrières des un-e-s et des autres a également compté. À l'exception de l'auteure maîtresse de conférences, les membres les plus « avancé-e-s » ont dû, à un moment ou à un autre, consacrer temps et énergie au bouclage de leur thèse ou à la recherche d'un poste. Leur engagement dans l'écriture a pu être affecté par ces différentes échéances. *A contrario*, l'investissement dans l'écriture des quatre auteur-e-s initialement mastérien-ne-s a pu se faire dans des conditions favorables, dans la mesure où ils et elles ont tous obtenu une allocation doctorale, sur des sujets s'inscrivant pour la plupart d'entre eux dans des champs disciplinaires couverts par le projet (sociologie du droit ou de la famille). Concrètement, cela signifie que ces quatre membres ont pu s'engager intensément dans certaines phases de l'écriture de l'ouvrage et, du même coup, se l'approprier, dans un contexte où leur socialisation moins ancienne à la recherche et au travail d'écriture auraient pu empêcher cette appropriation. De ce fait, les rapports initiaux d'enseignant-e-s à étudiant-e-s se sont transformés au fil du travail d'écriture, débouchant sur la socialisation réussie des plus jeunes d'entre nous et, *in fine*, à leur autonomie de plus en plus sensible tant dans l'analyse que dans l'écriture.

Les rôles des un-e-s et des autres ont ainsi varié au cours du travail de rédaction, qui s'est achevé au début de l'été 2013. Après une première rédaction des huit chapitres initialement envisagés, à l'issue de réunions, certains chapitres se sont vus déplacés, regroupés, voire éparpillés dans les autres chapitres, ces changements faisant et défaisant le travail des un-e-s et des autres – nous sommes passés à cinq chapitres dans l'ouvrage final. C'est en général un nouveau binôme qui prenait en charge l'écriture de la version suivante de chaque chapitre. Avant la remise de la première version du livre à l'éditeur, ce sont les ancien-ne-s étudiant-e-s de master qui ont eu la responsabilité de la reprise finale des différents chapitres (en particulier de ceux sur lesquels il-elle-s n'avaient pas eu la main jusque-là). Au moment de la remise de la première version du manuscrit, de sa deuxième version et de la relecture des épreuves, des reprises plus légères ont pu être faites. Au bout du compte, la plupart des auteur-e-s sont ainsi intervenu-e-s sur au moins une des versions de chaque chapitre, quels que soient leur expérience professionnelle, leur statut ou leur genre. De notre point de vue, la rédaction collective de l'ouvrage a ainsi été une triple réussite. D'abord, chacun-e a bel et bien le sentiment d'y avoir laissé son empreinte. Ensuite, nous sommes parvenu-e-s, par la discussion, par les relectures et les corrections successives, à une harmonisation de nos manières d'écrire qui aboutit à un texte homogène au style différent de celui de chacun-e. Nous avons enfin le sentiment, par ce travail collectif d'écriture, d'avoir produit des analyses qu'aucun-e d'entre nous n'aurait produit seul-e.

Être lu comme un collectif

Une signature collective

Dès lors, comment signer notre ouvrage ? Nous avons d'emblée rejeté la solution classique de la direction d'ouvrage qui ne correspondait pas à notre division du travail malgré tout faiblement différenciée, où chacun se sentait impliqué dans la mise en œuvre d'ensemble du projet. Souhaitions-nous que l'ensemble de nos noms apparaissent sur la couverture, dans l'ordre alphabétique ? Cette solution présentait l'inconvénient que l'ensemble des auteur-e-s, à l'exception du premier, disparaisse sous un anonyme « *et al.* » dans les bibliographies, comme ce fut le cas pour le rapport remis à notre premier financeur. Elle gommait aussi totalement l'existence du collectif plus vaste des participant-e-s à l'atelier. Progressivement, c'est donc le pseudonyme collectif qui s'est imposé à nous. Mais à nouveau de multiples solutions étaient envisageables : depuis la désignation académique que nous utilisions ordinairement — « atelier Ruptures » — jusqu'à des pseudonymes fondés sur des jeux de mots plus ou moins lisibles. L'important était cependant ailleurs. Il fallait imposer à notre éditeur, comme condition de publication, le principe d'une signature collective à définir, seule à même d'éviter la personnalisation d'un travail commun de part en part (cf. document 4). Une fois cette condition posée et acceptée par l'éditeur, les choses se sont faites plus aisément que nous ne le craignons. Le contrat d'édition a ainsi été signé en onze exemplaires.

Cette signature collective a cependant une limite : elle laisse dans l'ombre les participant-e-s à l'enquête qui n'ont pas contribué à l'écriture de l'ouvrage, mais qui ont activement participé aux échanges lors des séances de l'atelier où nous avons ébauché nos premières analyses. Ces dernier-e-s sont certes cité-e-s à la fin de l'introduction du livre ainsi que dans la table des matériaux présentée à la fin de l'ouvrage — la spécification de leur contribution ayant été permise par le travail systématique de recensement des matériaux disponibles et de leurs auteur-e-s. Ce mode de citation correspond néanmoins à une forme de hiérarchisation des participations à la recherche. Le nom collectif choisi, le Collectif Onze, délimite d'ailleurs explicitement un sous-groupe parmi le groupe plus vaste des quarante-sept participant-e-s à la recherche. Les onze auteur-e-s sont d'ailleurs présenté-e-s nommément comme tel-le-s en début et fin d'ouvrage.

Apparaître collectivement dans les médias

Notre volonté de faire connaître collectivement nos travaux s'est poursuivie lors de la diffusion de l'ouvrage. À l'instar de certain-e-s de nos enquêté-e-s dans les tribunaux, l'attachée de presse de notre maison d'édition souhaitait plutôt un ou une interlocutrice unique vers qui renvoyer les journalistes. Travailler avec un collectif compliquait singulièrement sa tâche, consistant à mettre en contact auteur-e-s et journalistes — le plus souvent dans l'urgence, de l'ordre de quelques jours pour un article de presse, quelques heures pour la radio et la télévision. Lors de notre première rencontre, qui faisait également office de formation aux médias, l'attachée de presse nous a vivement conseillé de désigner un ou des porte-parole du collectif, afin que seul-e-s les auteur-e-s les plus à l'aise s'expriment dans les médias. Face à cette double difficulté — du tempo médiatique et du différentiel de compétences propres à la prise de parole en public (qui recoupe des inégalités de genre, de statut et d'expérience) — nous avons tâché de mettre en œuvre des réponses collectives. D'abord, nous avons fourni à l'attachée de presse une adresse électronique gérée collectivement et un numéro de téléphone (dont nous faisons tourner la garde), qu'elle a accepté d'utiliser et de transmettre aux journalistes. Charge à celui ou celle qui détenait provisoirement le téléphone portable d'être réactif et de faire remonter les sollicitations à tout le collectif — il s'agissait de savoir si nous allions intervenir ou non, qui irait, ce qui pourrait être dit dans le respect de la parole collective, etc. Cette procédure nous a certes conduit-e-s à un ralentissement relatif par rapport à l'urgence journalistique, mais elle nous a permis de répondre à quasiment toutes les sollicitations médiatiques (une quarantaine depuis fin 2013) : notre nombre permettait, de fait, une disponibilité bien plus importante que celle d'un-e auteur-e seul-e.

Concernant l'élaboration de notre discours sur le fond, au moment de la sortie de l'ouvrage, nous avons organisé plusieurs réunions pour discuter des modalités de publicisation et harmoniser nos présentations du livre dans les médias. Rapidement, nous avons mis en place un document collaboratif intitulé le « prêt-à-communiquer » retraçant les grandes lignes de l'ouvrage, quelques chiffres que nous voulions publiciser (et qui étaient hélas plus faciles à restituer en temps limité que des résultats ethnographiques), ainsi que quelques idées de réponse à des questions dont nous avons anticipé la formulation (comme : « les magistrats hommes et femmes jugent-ils de la même façon ? »). Ce document n'était pas seulement un vade-mecum technique : il s'inspirait du « mandat impératif » du ou de la représentant-e

d'une assemblée générale, dessinant les contours de ce que nous acceptions de porter en notre nom collectif. Au fur et à mesure de la diffusion de l'ouvrage, nous avons aussi mutualisé nos expériences d'intervention, relatant le déroulement des interviews, les questions « pièges » ainsi que les réponses que nous leur avons apportées, actualisées dans le « prêt-à-communiquer », ce qui nous a permis de gagner en confiance, quelle que soit notre expérience initiale, face aux questions parfois déstabilisantes des journalistes.

Afin d'incarner le collectif, et en écho avec nos pratiques en matière de communication académique, nous souhaitions intervenir autant que possible à deux pour présenter le livre dans les médias. Mais nous nous sommes rendu compte rapidement que ce dispositif, facile à mettre en œuvre dans un cadre universitaire, rencontra de puissantes résistances de la part des journalistes de presse, de radio et de télévision. En effet, les articles de presse étaient le plus souvent préparés par interview téléphonique, ce qui rendait difficile d'y répondre à plusieurs. Nous avons donc demandé systématiquement à relire les articles (au nom du mandat que nous accordait le collectif pour prendre la parole en son nom) et nous ne nous sommes pas privé-e-s de relectures croisées de nos interviews respectives. Pour la radio et la télévision, c'est cette fois-ci le temps de parole, extrêmement limité, qui n'autorisait pas la prise de parole collective. À plusieurs reprises, nous avons tenu à être présent-e-s à deux sur les lieux, même si une seule personne s'adressait au journaliste, dans une stratégie d'*empowerment* relativement efficace. Une seule fois des journalistes de France Télévisions ont choisi de nous filmer en réunion, en train de discuter des résultats de notre ouvrage. Cette mise en scène télévisuelle du collectif a été éprouvante. Loin de rétablir une égalité entre nous, le montage effectué cristallisait les inégalités de position, au travers notamment des différentiels de temps d'image et de parole en fonction de l'âge et du statut. Afin de limiter le poids des inégalités d'expérience et de statut, mais aussi les inégalités géographiques (habiter à Paris facilitant les interventions dans les médias radiotélévisés nationaux), nous avons établi une comptabilité des présentations de chacun-e dans les différents médias, ainsi que dans les librairies ou associations. Nous nous sommes alors distribué les interventions en suivant un objectif de rééquilibrage de l'exposition des un-e-s et des autres. De façon inattendue, ce système a permis de valoriser le rôle des moins avancé-e-s dans leur carrière, bien mieux que la mise en scène de notre collectif. Dans l'espace médiatique comme dans la sphère politique, l'expression « Collectif Onze » a été adoptée sans difficulté pour référencer notre recherche [11].

Comment faire reconnaître un collectif dans le monde académique ?

Finalement les choses ont été moins faciles dans le monde universitaire où la question de ce qui est collectif et de ce qui est individuel se pose avec acuité.

D'un côté, les mécanismes de financement par projet constituent une injonction permanente à la formation d'équipes de recherche importantes, constituées de plusieurs chercheur-e-s titulaires [12]. Mais, penser que le financement de la recherche par projet produit en soi du « collectif » serait pourtant naïf. Les organismes financeurs valorisent une conception hiérarchisée de la recherche collective, qui est manifeste dans la sémantique utilisée (« porteurs de projet », « directeurs », « leaders », etc.), comme si un-e chercheur-e réunissait autour de lui ou d'elle seule une équipe travaillant à son service. Il est ainsi remarquable que la revue des projets à mi-parcours de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) ne prévoient qu'une présentation individuelle du « porteur de projet », règle que peu de collectifs – dont le nôtre – osent transgresser. Cela étant, dans notre cas, le financement par la Mission de recherche Droit et Justice (2008-2011), relayé par d'autres financements [13], fut indéniablement une condition de possibilité pour la mise en place et l'autonomie à moyen terme d'un collectif relativement horizontal, translaboratoires, composé de doctorant-e-s, post-doctorant-e-s et enseignant-e-s-chercheur-e-s en poste depuis seulement quelques années, dont aucun-e de rang A.

D'un autre côté, les mécanismes d'évaluation des chercheurs sont intrinsèquement individuels, les critères bibliométriques (et la catégorie de « publiant » promue par l'AERES) renforçant cette tendance, déjà prégnante du fait des modes de recrutement et de promotion. Que faire lorsqu'un comité de sélection exige l'envoi des seules publications signées individuellement ou lorsqu'une section du CNU dit les privilégier en vue de la qualification ? En faisant le choix d'une recherche de part en part collective, nous avons été pris-e-s dans ces normes contradictoires, auxquelles nous nous sommes efforcé-e-s d'accommoder notre projet intellectuel.

Au moment de la publication du livre, nous nous sommes rendu compte que notre démarche collective n'allait pas de soi dans les espaces de diffusion de la recherche. Nous avons conservé le principe, éprouvé dans le champ médiatique, d'interventions tournantes et de

décompte pour les invitations à des séminaires de recherche pour parler du livre, en insistant toujours pour intervenir au moins à deux. De manière générale, bien que les collègues nous invitant à présenter notre livre aient généralement accepté le principe de la présentation collective [14], leurs sollicitations ont d'abord concerné les membres de notre équipe à la carrière la plus avancée, en particulier les initiatrices de l'enquête, peut-être du fait de leur ancrage plus ancien dans le champ de la sociologie de la famille. Plusieurs collègues ont été étonné-e-s que les chercheur-e-s contacté-e-s considèrent leur intervention comme substituable et proposent que la présentation sollicitée soit assurée par d'autres membres du Collectif Onze.

Conclusion

Dans le contexte académique, la réception d'un ouvrage scientifique collectif s'est ainsi avérée ambiguë. Il est plus difficile pour nous – mais de façon différenciée selon notre statut – de composer avec cette ambiguïté qu'avec celles des champs politique et médiatique : dans ces derniers, les enjeux sont faibles pour nous, et nous prenons peu de risques en posant des conditions « à prendre ou à laisser ».

Mais les obstacles rencontrés dans notre propre espace de travail ont l'avantage de rendre évidente la double nature du projet qui nous réunit. D'un côté, le plus explicite et le plus saillant pour nous, il s'agit d'une entreprise scientifique, dont l'enjeu est l'accumulation de matériaux originaux et l'élaboration d'analyses nouvelles. C'est la quantité et la qualité du travail que peut produire une démarche collective qui ont fait émerger l'hypothèse centrale de notre livre, et qui ont autorisé sa démonstration empirique. C'est, plus explicitement et pour se contenter ici d'un résumé lapidaire de cette thèse, la force du collectif qui nous a permis de démontrer que la recrudescence inédite des séparations conjugales ne correspond pas à un bouleversement de l'ordre social entre les sexes – la judiciarisation de ces séparations consistant régulièrement, en dépit de l'ambivalence du droit, des volontés de certains justiciables, et parfois des efforts des professionnel-le-s de la justice, en une reconduction, juridiquement légitime, de cet ordre [15].

Mais un collectif scientifique n'a pas que des conséquences scientifiques. D'un autre côté, plus implicite et non moins crucial, la construction d'un tel collectif s'appréhende en effet aussi comme un geste politique, comme une proposition institutionnellement critique : s'appliquer à rompre, en pratique, avec l'idée que l'enquête, la production d'idées, et l'écriture en sciences sociales, sont forcément synonymes d'une aventure personnelle, solitaire, faussement détachée des rapports sociaux ordinaires. Nous avons fait le pari que la recherche collective, certes jamais exempte d'inégalités, permet non seulement d'améliorer nos analyses, mais aussi de rendre justice à tou-t-e-s, et finalement, de prendre du plaisir à faire de la recherche ensemble.

Notes

[1] Ancien « DEA de sciences sociales », ce master porte depuis la rentrée 2010 la mention « Pratiques de l'interdisciplinarité en sciences sociales » (PDI).

[2] Les AGPR sont des professeur-e-s agrégé-e-s du secondaire exerçant dans les Écoles normales supérieures pour une durée déterminée (sur des contrats d'un à trois ans, renouvelables sur décision de la direction de l'ENS).

[3] Il s'agissait d'un financement « blanc », obtenu dès mai 2008 par les organisatrices initiales, sur le thème (provisoire comme on l'a vu) des effets professionnels des séparations conjugales. D'un montant peu élevé (15 000€ sur deux ans), ce financement a cependant eu

un effet crucial de légitimation de l'équipe de recherche au sein des tribunaux.

[4] Contrairement au Québec, où nous avons réalisé une recherche similaire, où la participation étudiante aux recherches des professeur-e-s se fait dans le cadre des contrats d'assistant-e de recherche et où la rémunération dépend du niveau de diplôme des étudiant-e-s.

[5] Ce processus s'est en effet amplifié après 2013, lorsque s'est posée la question de la poursuite de la recherche collective, après la parution du livre. Parmi les onze auteur-e-s du livre, aucun des hommes n'a poursuivi la recherche, alors que c'est le cas de sept femmes. Parmi la quinzaine de participant-e-s à l'atelier, en 2015, il n'y avait plus que deux hommes, un maître de conférences et un étudiant de M2.

[6] Les « élèves » de l'ENS sont recruté-e-s sur concours et accèdent au statut d'élève fonctionnaire stagiaire, rémunéré. Les « étudiant-e-s » ou « diplômant-e-s » de l'ENS sont recruté-e-s sur dossier. Non rémunéré-e-s pendant leur scolarité, il leur est quand même possible d'accéder aux allocations doctorales destinées aux normalien-ne-s, bien que selon un processus plus sélectif.

[7] Ces relevés, facilités par l'observation en binôme, nous ont notamment permis de produire des chiffres sur la durée moyenne d'une audience — 18 minutes — chiffres plusieurs fois cités dans les médias après la parution de l'ouvrage.

[8] Si l'assistance d'un-e avocat-e est obligatoire dans le cadre des procédures de divorce, ce n'est pas le cas pour les affaires opposant les parents non mariés ou déjà divorcés.

[9] Du fait du développement des sciences sociales du droit et, notamment, du soutien financier de la Mission de recherche Droit et Justice précédemment mentionnée, plusieurs enquêtes collectives sont d'ailleurs menées aujourd'hui sur le monde judiciaire français. Certaines de ces enquêtes, comme celle menée par Anne Paillet et Delphine Serre sur les juges des enfants, engagent un collectif réduit de chercheuses avec une faible division du travail (Paillet et Serre, 2013). Dans d'autres, comme le programme sur la justice des mineurs coordonné par Laurent Bonelli (Bonelli, 2011-2013), le nombre est utilisé pour accumuler une masse de matériaux suffisante dans la perspective d'un usage quantitatif des données. Certains projets engagent un nombre important de chercheur-e-s pour enquêter sur des aspects variés de l'objet traité, comme le programme de recherche « Droit, mobilisations, discriminations » (<https://discrim.hypotheses.org/>), ou celui sur « l'accélération du temps judiciaire » (Bastard et al., 2012). D'autres, enfin, mobilisent plusieurs chercheur-e-s pour proposer une approche pluridisciplinaire de leur objet, comme le projet « Une évaluation de l'administration de la justice pénale : Les nouveaux modes de traitement des délits » (financé par l'ANR) (Danet, 2013).

[10] Cependant, le collectif d'auteur-e-s du rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice a échoué à se faire reconnaître comme tel par son financeur. Bien que les noms des douze auteur-e-s apparaissent sur la couverture, le rapport a été référencé sous le nom des initiatrices de la recherche qui avaient obtenu le financement (Bessière et Gollac (dir.), 2010). Cette première confrontation aux difficultés à faire reconnaître le travail collectif à l'extérieur a été déterminante dans l'intransigeance avec laquelle nous avons exigé de signer collectivement le livre.

[11] Le ministère de la Justice et la ministre elle-même ont fait référence à notre recherche en utilisant ce nom collectif, lors de la journée « Justice, état des savoirs » organisée à l'EHESS en mai 2014. La secrétaire d'État chargée de la famille a également mentionné « les sociologues du Collectif Onze » dans une tribune parue le 1er juillet 2015 dans *Libération* : « Les pensions alimentaires sont-elles trop élevées ? ».

[12] Ainsi qu'en témoigne Muriel Darmon en *incipit* de son dernier ouvrage : « Il m'a été impossible de trouver pour cette recherche un financement officiel qui ne m'obligeait pas à renoncer à sa dynamique artisanale et individuelle, à m'associer à une équipe de dix chercheurs et autant de disciplines différentes. » (Darmon, 2013 : 5).

[13] En 2012, nous avons en particulier pu bénéficier d'un financement de l'ANR, obtenu par l'une d'entre nous, dans le cadre d'un appel d'offres « blanc » destiné aux « jeunes chercheuses et jeunes chercheurs ». Ce financement est cependant intervenu après l'enquête sur laquelle le livre se fonde. Il a été utile au moment de l'écriture et de la diffusion, pour payer certains déplacements nécessaires des membres du collectif. Il a permis la formation d'un nouveau collectif de recherche, formé sur la base du premier, qui s'est fixé de nouveaux modes d'investigation (notamment la saisie, coûteuse économiquement, d'un très grand nombre de dossiers judiciaires). On trouvera une présentation des activités de recherche de

cette équipe à l'adresse suivante : <http://www.ruptures.ulaval.ca/>

[14] Dans les contextes les plus institutionnels, nous avons d'ailleurs échoué à faire accepter le principe de communication à plusieurs, en particulier lors du colloque conjoint au ministère de la Justice et à l'EHESS en mai 2014, ou le colloque du Haut Conseil de la famille en juin 2015. Dans ces deux cas, ce fut le temps de parole, trop restreint, qui nous a conduit-e-s à capituler.

[15] Nous renvoyons le lecteur à notre livre pour plus de détails.

Bibliographie

BESSIERE Céline & GOLLAC Sibylle (dir.) avec AUDOT Rémi, BILAND Émilie, COQUARD Benoît, LIGNIER Wilfried, LOUIS Suzanne, MILLE Muriel, MINOC Julie, NEUBERG Samuel, NOURI-MANGOLD Sabrina et STEINMETZ Hélène, 2010. « Au tribunal des couples. Les situations professionnelles d'hommes et de femmes au prisme des procédures judiciaires », Rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice.

BASTARD Benoît, DELVAUX David, MOUHANNA Christian et SCHOENAERS Frédéric, 2012. « L'esprit du temps. L'accélération dans l'institution judiciaire en France et en Belgique », Rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, 1997. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris, La Découverte.

BONELLI Laurent, 2011-2013. « Trajectoires sociales, carrières judiciaires et politiques pénales : une analyse quanti-qualitative de trois populations de mineurs passées par le tribunal de grande instance de Nanterre (1996 – 2001 – 2006) », Mission de recherche Droit et Justice.

BOURDIEU P., 2003. « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, pp. 43-58.

COLLECTIF ONZE, 2013. *Au tribunal des couples. Une enquête aux affaires familiales*. Paris, Odile Jacob.

DANET Jean (coord.), 2013. *La réponse pénale. Dix ans de traitement des délits*. Rennes, PUR.

DARMON, Muriel, 2013. *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*. Paris, La Découverte.

PAILLET Anne et SERRE Delphine, 2013. « D'un juge à l'autre. Les variations de pratiques de travail chez les juges des enfants », Rapport pour la Mission de recherche Droit et Justice.



Collectif Onze
Enquêter, écrire et publier en collectif,
Numéro 32 - septembre 2016
Enquêtes collectives.